VITA

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2016-09-13 Date de révision : 2016-09-13 Version : 1,0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VITA

Code du produit : Non disponsible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Matériau de référence de multivitamine, pour utilisation en laboratoire seulement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6
T 613-993-2359

Conseil national de recherches Canada | National Research Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible.

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Lactose, monohydrate	(n° CAS) 64044-51-5	53,56
Cellulose (fibre de papier)	(n° CAS) 9004-34-6	14,83
Acide phosphorique, sel de calcium	(n° CAS) 7757-93-9	6,80
Éther hydroxypropylique de cellulose	(n° CAS) 9004-64-2	2,97
Croscarmellose sodique	(n° CAS) 74811-65-7	2,97
Oxyde de magnésium (MgO)	(n° CAS) 1309-48-4	2,67
Acide L-ascorbique	(n° CAS) 50-81-7	1,78
Citrate de tripotassium, monohydrate	(n° CAS) 6100-05-6	1,78
Stéarate de magnésium	(n° CAS) 557-04-0	1,48
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	(n° CAS) 112945-52-5	0,89
Cabonate de calcium	(n° CAS) 471-34-1	0,61
Nicotinamide	(n° CAS) 98-92-0	0,59

Fumarate de fer(II)	(n° CAS) 141-01-5	0,53
Oxyde de zinc (ZnO)	(n° CAS) 1314-13-2	0,36
Pantothénate de calcium	(n° CAS) 137-08-6	0,30
Acétate de vitamine E	(n° CAS) 58-95-7	0,30
Coenzyme Q-10	(n° CAS) 303-98-0	0,21
Chlorhydrate de pyridoxine	(n° CAS) 58-56-0	0,059
Sulfate de manganèse(II)	(n° CAS) 7785-87-7	0,059
Riboflavine	(n° CAS) 83-88-5	0,050
Chlorhydrate de thiamine	(n° CAS) 67-03-8	0,044
.psi.,.psi.-Carotène	(n° CAS) 502-65-8	0,044
Acétate de rétinol	(n° CAS) 127-47-9	0,018
Oxyde de cuivre (CuO)	(n° CAS) 1317-38-0	0,015
Acide folique	(n° CAS) 59-30-3	0,012
.beta.-Carotène	(n° CAS) 7235-40-7	0,0089
.beta.,.epsilon.-Carotène -3,3'-diol, (3R,3'R,6'R)-	(n° CAS) 127-40-2	0,0089
Bore à partir du citrate de bore	(n° CAS) 74231-02-0	0,0059
Iodure de potassium (KI)	(n° CAS) 7681-11-0	0,0044
Picolinate de chrome	(n° CAS) 14639-25-9	0,0015
Biotine	(n° CAS) 58-85-5	0,0012
Phylloquinone	(n° CAS) 84-80-0	0,00089
Ergocalciférol	(n° CAS) 50-14-6	0,00030
Vitamine B12	(n° CAS) 68-19-9	0,00018

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipment de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'émination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Lactose, monohydrate (64044-51-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Cellulose (fibre de papier) (9004-34-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	15 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (poussières respirables)
IDLH	Sans objet	
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	10 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (poussières respirables)

Acide phosphorique, sel de calcium (7757-93-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Éther hydroxypropylique de cellulose (9004-64-2)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Croscarmellose sodique (74811-65-7)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³ (inhalable, matière particulaire)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	15 mg/m³ (fumée, particules totales)
IDLH	US IDLH (mg/m³)	750 mg/m³ (fumée)
NIOSH	Sans objet	

Acide L-ascorbique (50-81-7)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Citrate de tripotassium, monohydrate (6100-05-6)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Stéarate de magnésium (557-04-0)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

Cabonate de calcium (471-34-1)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	10 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (poussières respirables)

Nicotinamide (98-92-0)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

Fumarate de fer(II) (141-01-5)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

Oxyde de zinc (ZnO) (1314-13-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	2 mg/m³ (matières particulaires inhalables)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (matières particulaires inhalables)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	5 mg/m³ (fumée) 15 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (fraction respirable)
IDLH	US IDLH (mg/m³)	500 mg/m³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	5 mg/m³ (poussières et fumée)
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m³)	10 mg/m³ (fumée)
NIOSH	NIOSH REL (limite) (mg/m³)	15 mg/m³ (poussières)

Pantothénate de calcium (137-08-6)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Pantothénate de calcium (137-08-6)	
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acétate de vitamine E (58-95-7)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Coenzyme Q-10 (303-98-0)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Chlorhydrate de pyridoxine (58-56-0)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Sulfate de manganèse(II) (7785-87-7)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Riboflavine (83-88-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Chlorhydrate de thiamine (67-03-8)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

.psi.,.psi.-Carotène (502-65-8)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acétate de rétinol (127-47-9)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

Oxyde de cuivre (CuO) (1317-38-0))		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	0,1 mg/m³ (fumée)

Acide folique (59-30-3)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

.beta.-Carotène (7235-40-7)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

.beta.,.epsilon.-Carotène-3,3'-diol, (3R,3'R,6'R)- (127-40-2)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Bore à partir du citrate de bore (74231-02-0)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Iodure de potassium (7681-11-0)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Picolinate de chrome (14639-25-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Picolinate de chrome (14639-25-9)	
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Biotine (58-85-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Phylloquinone (84-80-0)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Ergocalciférol (50-14-6)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Vitamine B12 (68-19-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou entreposée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide

Apparence : Poudre

Couleur : Blanc

Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	5,7
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : les oxydes de carbone.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

VITA	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Cellulose (fibre de papier) (9004-34-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5800 mg/m³/4 h

Acide phosphorique, sel de calcium (7757-93-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg

Éther hydroxypropylique de cellulose (9004-64-2)	
DL50 orale rat	10200 mg/kg

Acide L-ascorbique (50-81-7)	
DL50 orale rat	11900 mg/kg

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
DL50 orale rat	3160 mg/kg

Cabonate de calcium (471-34-1)	
DL50 orale rat	6450 mg/kg

Nicotinamide (98-92-0)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Fumarate de fer(II) (141-01-5)	
DL50 orale rat	3850 mg/kg

Oxyde de zinc (ZnO) (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Pantothénate de calcium (137-08-6)	
DL50 orale rat	> 10 g/kg

Chlorhydrate de pyridoxine (58-56-0)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg

Sulfate de manganèse(II) (7785-87-7)	
DL50 orale rat	782 mg/kg

Riboflavine (83-88-5)	
DL50 orale rat	> 10 g/kg

Chlorhydrate de thiamine (67-03-8)	
DL50 orale rat	3710 mg/kg

Acétate de rétinol (127-47-9)	
DL50 orale rat	4980 mg/kg

Phylloquinone (84-80-0)	
DL50 orale rat	> 33487 mg/kg

Ergocalciférol (50-14-6)	
DL50 orale rat	10 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Phylloquinone (84-80-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Symptômes/lésions après inhalation	:	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

VITA	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VITA	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la *Toxic Substances Control Act (TSCA)* de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf :

Lactose, monohydrate	n° CAS 64044-51-5
Croscarmellose sodique	n° CAS 74811-65-7
Citrate de tripotassium, monohydrate	n° CAS 6100-05-6
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	n° CAS 112945-52-5
.psi.,.psi.-Carotène	n° CAS 502-65-8
Picolinate de chrome	n° CAS 14639-25-9

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf :

Lactose, monohydrate	n° CAS 64044-51-5
Croscarmellose sodique	n° CAS 74811-65-7
Citrate de tripotassium, monohydrate	n° CAS 6100-05-6
Picolinate de chrome	n° CAS 14639-25-9

Ergocalciférol (50-14-6)	
Listé dans la Section 302 du SARA des Etats-Unis (substances dangereuses)	
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 - 10000 lb

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission : 2016-09-13

Date de révision : 2016-09-13

Version : 1,0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.

Le texte anglais est la version définitive de ce document